



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2021/1343

Approbation de conventions de parrainage entre la Ville de Lyon / Musée des beaux-arts de Lyon, Philosophie Magazine et la Société Bayard Media Développement pour le compte du journal La Croix, dans le cadre de l'exposition À la mort, à la vie ! Vanités d'hier et d'aujourd'hui

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

SEANCE DU 16 DÉCEMBRE 2021

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 21 DECEMBRE 2021

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 9 DECEMBRE 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

DELIBERATION AFFICHEE LE : 23 DECEMBRE 2021

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGÉY, M. MAES, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme DE LAURENS (pouvoir à Mme DUBOT), M. VIVIEN (pouvoir à Mme PRIN), M. EKINCI (pouvoir à Mme DUBOIS BERTRAND), M. BLANC (pouvoir à Mme DE MONTILLE), Mme CABOT (pouvoir à M. REVEL), Mme FRERY (pouvoir à Mme PERRIN), M. KEPENEKIAN (pouvoir à Mme PALOMINO)

ABSENTS NON EXCUSES :

2021/1343 - APPROBATION DE CONVENTIONS DE PARRAINAGE ENTRE LA VILLE DE LYON / MUSEE DES BEAUX-ARTS DE LYON, PHILOSOPHIE MAGAZINE ET LA SOCIETE BAYARD MEDIA DEVELOPPEMENT POUR LE COMPTE DU JOURNAL LA CROIX, DANS LE CADRE DE L'EXPOSITION À LA MORT, A LA VIE ! VANITES D'HIER ET D'AUJOURD'HUI (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 1 décembre 2021 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Le Musée des beaux-arts de Lyon présentera du 27 novembre 2021 au 7 mai 2022 une exposition intitulée À la mort, à la vie ! Vanités d'hier et d'aujourd'hui.

L'exposition À la mort, à la vie ! Vanités d'hier et d'aujourd'hui présentera les différentes typologies auxquelles les artistes ont eu recours, du XV^{ème} au XXI^{ème} siècle, pour rappeler le terme inéluctablement assigné à toute activité humaine, à travers une sélection de près de 150 œuvres d'art : estampes, gravures, dessins, peintures, sculptures et installations.

L'exposition rendra compte de la réflexion menée par les artistes au fil des siècles sur la finitude de l'existence humaine en faisant entrer en dialogue des œuvres du musée, des collections du macLYON et d'une collection particulière. Les différentes sections de l'exposition inviteront à s'interroger sur le sens de l'existence, sur le temps qui passe et sur la vanité des prétentions humaines en même temps qu'elles témoignent de la célébration par les artistes de la beauté de la vie.

Dans l'objectif de bénéficier de la notoriété liée à cet événement auprès du grand public et de ses retombées publicitaires, les sociétés Philosophie Magazine et Bayard développement pour le compte du journal La Croix, ont contacté la Ville de Lyon. Elles souhaitent notamment apparaître auprès des acteurs de la scène culturelle locale comme un des outils de communication indispensables pour la visibilité d'une manifestation culturelle.

Ces sociétés ont donc proposé à la Ville de Lyon d'apporter leur soutien en devenant parrains de cette exposition, selon les modalités suivantes :

Parrain	Apport du parrain	Contreparties offertes par la Ville de Lyon
Philosophie Magazine	- 3 semaines de visibilité sur philomag.com (800 000 pages vues & 300 000 vu) Emplacement Premium : Masthead + Header en Rotation Générale, du 27/11/21 au 10/12/21 et du 13/01/22 au 19/01/22	le logo de Philosophie Magazine sur les documents de communication suivants : Les affiches format 120/174 Les affiches format 240/320 Les affiches format 60/80 Les affiches format 40/60 L'affichage digital Decaux en ville

Parrain	Apport du parrain	Contreparties offertes par la Ville de Lyon
	<ul style="list-style-type: none"> - 2 encarts exclusifs Grand format au sein de la Newsletter éditoriale quotidienne de Philosophie magazine (50 000 abonnés / taux d'ouverture : 25%) les 29/11/21 et le 15/03/22 - 2 annonces sur la page Facebook (540 000 fans) les 26/11/21 et 08/02/22 <p style="text-align: center;"><u>Valorisation de l'apport de Philosophie Magazine : 13 700 € HT soumis TVA dans les conditions de droit commun</u></p>	<p>Les affichettes crochet sur le réseau TCL</p> <p>Les cartons d'invitation à la soirée d'inauguration de l'exposition (format numérique ou print)</p> <p>Les cartons d'invitation « Le jour de votre choix » (format numérique ou print)</p> <p>Le dossier de presse de l'exposition, version print et numérique</p> <p>Les insertions presse</p> <p>La signalétique interne de l'exposition</p> <p>La page du site internet du musée consacrée à l'exposition</p> <p>100 invitations pour « Le jour de votre choix ».</p> <p style="text-align: center;"><u>Valorisation totale des contreparties consenties par la Ville de Lyon : 13 700 € HT dont 12 500 € HT soumis à TVA dans les conditions de droit commun et 1 200 € non soumis à la TVA.</u></p>
<p>Société Bayard Media Developpement pour le compte du journal La Croix</p>	<ul style="list-style-type: none"> - 2 Bandeaux Newsletters envoyés à 12h et 19 h (environ 300 000 abonnés) les lundi 29 novembre 2021 et mardi 7 décembre 2021. - Une campagne digitale la Croix.com : 60 000 pap en pavé vidéo en Rotation Générale pendant 15 jours dont la date sera définie ultérieurement par les parties. 	<p>La Ville de Lyon s'engage à positionner le logo de La Croix sur les documents de communication suivants :</p> <p>Les affiches format 120/174</p> <p>Les affiches format 240/320</p> <p>Les affiches format 60/80</p> <p>Les affiches format 40/60</p> <p>L'affichage digital Decaux en ville</p> <p>Les affichettes crochet sur le réseau TCL</p> <p>Les cartons d'invitation à la soirée d'inauguration de l'exposition (format numérique ou print)</p> <p>Les cartons d'invitation « Le jour de votre choix » (format numérique ou print)</p> <p>Le dossier de presse de l'exposition, version print et numérique</p> <p>Les insertions presse</p> <p>La signalétique interne de l'exposition</p>

Parrain	Apport du parrain	Contreparties offertes par la Ville de Lyon
	<p><u>Valorisation de l'apport de La Croix : 12 500 € HT, soumis à TVA dans les conditions de droit commun</u></p>	<p>La page du site internet du musée consacrée à l'exposition</p> <p><u>Valorisation totale des contreparties consenties par la Ville de Lyon : 12 500 € HT soumis à TVA dans les conditions de droit commun</u></p>

Les parrainages sont formalisés dans les conventions jointes au rapport.

Vu lesdites conventions ;

Où l'avis de la commission Culture - Démocratie locale - Politique de la ville - Vie étudiante ;

DELIBERE

- 1- Les conventions de parrainage susvisées entre la Ville de Lyon / Musée des beaux-arts de Lyon et Philosophie Magazine et la Société Bayard Media Développement pour le compte du journal La Croix, dans le cadre de l'exposition À la mort, à la vie ! Vanités d'hier et d'aujourd'hui sont approuvées.
- 2- M. le Maire est autorisé à signer lesdites conventions et tout document afférent.
- 3- Les dépenses correspondant à l'apport des parrains, soit 26 200 €(soumis à TVA), seront prélevées sur les crédits du budget principal 2021et 2022, nature 6231, fonction 322, programme EXPOBA, opération PARRAIN.
- 4- Les recettes correspondant aux contreparties offertes par la Ville de Lyon, soit 26 200 €(dont 25 000 €soumis à TVA et 1 200 €nets de TVA), seront imputées sur les crédits du budget principal 2021 et 2022, natures 7062 et 7088, fonction 322, programme EXPOBA, opération PARRAIN.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Grégory DOUCET